

**Nombre de membres
en exercice:** 7

PROCES VERBAL Séance du samedi 06 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 30 décembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Christian VIDAL.

Présents : 6

Sont présents: Christian VIDAL, André PIERRE, André MOULIN, Sylvie MARTY, Odette VIDAL, Corinne TENDILLE

Votants: 6

Excuses: Camille RAYMOND

Secrétaire de séance: André PIERRE

Ordre du jour

Elaboration du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable: Demande de subvention

Budget 1001 service de l'eau. Décision modificative n°2. Exercice 2023

Divers

Approbation du procès verbal de la séance du 25 novembre 2023

1- Objet: Elaboration du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable: Demande de subvention - 2024 001

Monsieur Le Maire rappelle aux élus qu'il est nécessaire de lancer la mise à jour du schéma directeur d'eau potable réalisé en 2011 et que le Conseil Municipal du 25/11/2023 a retenu le bureau d'études Rhône Cévennes Ingénierie (RCI) de Lachapelle-sous-Aubenas pour cette mission. Le Maire présente à l'assemblée le dossier de demande de subventions établi par le bureau d'études RCI. Le montant global des dépenses est estimé à 85.000 €HT, soit 102.000 €TTC.

L'étude peut bénéficier de subventions de du Département au titre Atout Ruralité 07 et de l'Agence de l'Eau.

Le plan de financement proposé est le suivant :

		€HT
MONTANT TOTAL DES DEPENSES €HT		85 000,00 €
Subventions Agence de l'Eau	50%	42 500,00 €
Subventions Département	30%	25 500,00 €
Reste à charge de la commune	20%	17 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- APPROUVE et ADOPTE le dossier de demande de subventions établi par Rhône Cévennes Ingénierie pour un montant des dépenses estimé à 85.000 €HT, soit 102.000 €TTC ;
- SOLLICITE les aides maximales auprès du Département (Atout ruralité 07) et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette étude ;
- APPROUVE le plan de financement proposé ;
- SOLLICITE une dérogation pour démarrer l'opération sans attendre la notification de la décision d'aides ;
- AUTORISE le Maire à lancer la consultation des entreprises spécialisées pour la pose de la télésurveillance et autres prestations diverses nécessaires à l'étude et à signer les marchés;
- DONNE POUVOIR au Maire pour exécuter la présente délibération.

2- Objet: Budget 1001 service de l'eau. Décision modificative n°2. Exercice 2023 - 2024 002

EXPOSE: Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de voter une DM budgétaires.

DECISION: Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, ADOPTE la décision modificative n°2 au Budget 1001 Service de l'Eau pour l'exercice 2023 telle que détaillée comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Article 66111 Intérêts réglés à l'échéance	+ 900.00 €
Article 7011 Eau	+ 900.00 €

Divers: Réaménagement du cimetière

Pour copie conforme, fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire, Christian VIDAL

Le Secrétaire de séance, André PIERRE